

# Santé au travail : passez à l'action !



## TRANSPORT SANITAIRE

+ **COVID-19**

Reportez-vous  
à l'outil **Plan  
d'actions  
Covid-19**



# LA SANTÉ DE VOTRE ENTREPRISE PASSE PAR LA SANTÉ DE VOS SALARIÉS

Évolution de la réglementation, rythme de travail et contraintes horaires, problème de rentabilité... Les difficultés que rencontrent les sociétés de transport sanitaire sont bien réelles.

**Ces contraintes ne doivent pas faire oublier la santé et la sécurité de vos salarié(e)s. Pour chaque accident, pour chaque maladie professionnelle, ce sont le fonctionnement et la rentabilité de votre entreprise qui sont touchés.**

Et les chiffres ne sont pas bons : les accidents du travail et les maladies professionnelles sont encore trop nombreux dans le secteur des transports sanitaires.

## DANS VOTRE PROFESSION :



**66 %**  
DES ACCIDENTS LIÉS AUX  
**MANUTENTIONS MANUELLES**  
(le dos est touché dans presque  
la moitié des cas)

## EN MOYENNE :

**87**  
JOURS D'ARRÊT PAR  
ACCIDENT DU TRAVAIL



**330**  
JOURS D'ARRÊT PAR MALADIE  
PROFESSIONNELLE

Source : Cnam

# DE BONNES RAISONS POUR AGIR

**En améliorant la sécurité et les conditions de travail, vous :**

- préservez votre santé et celle de vos collaborateurs ;
- améliorez la satisfaction et la motivation de votre équipe ;
- réduisez l'absentéisme et ses conséquences ;

- rendez le métier plus attractif ;
- améliorez la qualité du travail et de vos services.

De plus, vous vous mettez en conformité avec les exigences réglementaires.



**NON**



**OUI**

→ Les actions de prévention ne sont pas forcément coûteuses.

→ Les accidents et les maladies professionnelles ne sont pas une fatalité.

→ En améliorant les conditions de travail, vous gagnez en efficacité.

→ Il existe des solutions de terrain et des bonnes pratiques à partager pour progresser.

# LES PRINCIPAUX RISQUES



**DOULEURS AU DOS**



**ACCIDENTS DE LA ROUTE**

## PASSEZ À L'ACTION

### ↓ Choisissez des équipements et matériels adaptés

- Choisissez des matériels (chaise, brancard) performants et privilégiez les aides mécaniques.
- Dès la prise d'appel, vérifiez l'état de la personne, la configuration des locaux et la présence d'une personne valide pouvant l'aider.

### ↓ Organisez les déplacements

- Préparez les déplacements (lieu, itinéraire, durée d'intervention) depuis l'entreprise et non sur la route.
- Formez les salariés à la conduite avec un patient et un équipage à bord.
- Organisez la maintenance préventive du véhicule et de ses équipements.



## CONTAMINATION PAR EXPOSITION AU SANG

### ↓ Rappelez la conduite à tenir en cas d'accident d'exposition au sang (AES)

- Affichez un protocole d'AES dans le véhicule.
- Faites porter des gants adaptés à la tâche en cas de risque d'exposition.
- Formez les salariés à la conduite à tenir en cas d'AES.



## AGRESSION, STRESS

### ↓ Prévenez les risques d'agression

- Suivez et gérez les incidents afin d'identifier et de traiter les causes récurrentes.
- Communiquez le plus clairement possible auprès des patients (conditions et durée de prise en charge...) pour limiter les incompréhensions et les litiges.
- Formez les salariés à la gestion des conflits.

# DES SOLUTIONS POUR AGIR

→ **Un outil en ligne adapté à votre métier** pour :

- évaluer les risques professionnels ;
- réaliser et mettre à jour votre **document unique** ;
- mener des actions de prévention dans votre entreprise.



→ **Une sélection de publications**

(fiches pratiques, brochures, dépliants, etc.).



🔗 [www.inrs.fr/transport-sanitaire](http://www.inrs.fr/transport-sanitaire)

→ **Un accompagnement et des aides financières** pour la mise en œuvre d'actions de prévention.

🔗 [www.ameli.fr/transport-sanitaire](http://www.ameli.fr/transport-sanitaire)



En partenariat avec :

DÉVELOPPER  
LA FORMATION TRANSPORT  
ET LOGISTIQUE



**Institut national de recherche  
et de sécurité pour la prévention  
des accidents du travail  
et des maladies professionnelles**  
[www.inrs.fr](http://www.inrs.fr)



**Assurance Maladie -  
Risques professionnels**  
[www.ameli.fr/entreprise](http://www.ameli.fr/entreprise)